DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Le 20 novembre 2023 DECISION DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N° DP 2023-358

Numérique

Numériparc 27 rue Lucien Langénieux Commune de Roanne

Bail dérogatoire au bail commercial du 23 novembre 2023 au 22 février 2024 inclus avec la société MGA TECHNOLOGIES

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	2 7 NOV. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » et la compétence facultative « Numérique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative au catalogue des tarifs 2023 ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire du Numériparc situé 27 rue Langénieux à Roanne, dont certains espaces de ce bâtiment et notamment des bureaux sont loués à des entreprises ;

Considérant que la société MGA TECHNOLOGIES a sollicité Roannais Agglomération, afin de bénéficier de l'occupation d'un local de stockage au Numériparc en vue d'y réaliser son activité de créateur de machines spéciales avant son emménagement dans son unité de production sur la ZA Bonvert;

Considérant qu'un bail dérogatoire au bail commercial est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation de ce local de stockage avec la société MGA TECHNOLOGIES :

DECIDE

- D'approuver le bail dérogatoire au bail commercial avec la société MGA TECHNOLOGIES ayant son siège social 22 Chemin des Prés Secs ZAC des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES ;
- De préciser que le bail dérogatoire au bail commercial concerne l'occupation du local de stockage identifié sous la désignation salle n° 3 d'une surface de 11.70 m², situé dans l'enceinte du Numériparc, 27 rue Langénieux à Roanne ;
- De dire que l'occupation de cet espace est consentie exclusivement pour le stockage des matériels en lien avec leur activité de création de machines spéciales ;
- De préciser que ce bail dérogatoire prend effet le 23 novembre 2023 et se termine le 22 février 2024 inclus ;
- D'indiquer que le loyer du local de stockage est fixé conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Par délégation du Conseil communautaire Pour le Président et par subdélégation,

Éric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie